



## TAM TAM SNE DP

FEVRIER 2019

### 1 - Nouveau guide des missions : - Ordre de mission permanent (page 4)

Dans les directions régionales les agents sont autorisés à se déplacer pour le compte de l'ADEME sur l'ensemble du territoire couvert par la direction concernée, sous couvert d'un ordre de mission permanent (formulaire en annexe 1).

De même les agents dont la résidence administrative est située à Montrouge pourront se déplacer avec un ordre de mission permanent sur les départements 75,92,93,94.

Les départements d'Île-de-France sont :

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Essonne (91)</a></li> <li>• <a href="#">Hauts-de-Seine (92)</a></li> <li>• <a href="#">Paris (75)</a></li> <li>• <a href="#">Seine-et-Marne (77)</a></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Seine-Saint-Denis (93)</a></li> <li>• <a href="#">Val-d'Oise (95)</a></li> <li>• <a href="#">Val-de-Marne (94)</a></li> <li>• <a href="#">Yvelines (78)</a></li> </ul> |
|--|---|

Comment se fait-il que certains départements soient exclus ?

**Réponse :** Non, les autres départements ne sont pas exclus, mais cette première rédaction tenait compte d'une analyse des déplacements les plus fréquents. Effectivement, il aurait été plus judicieux de les prendre en compte dès le départ, mais cela sera rectifié dans la prochaine actualisation.

Oui, dans l'attente ?



### 2 - Nouveau guide des missions : - La taxe de séjour (page 6)



Elle pourra être remboursée sur la note de frais lorsque le règlement de l'hôtel est pris en charge directement par l'ADEME.

Depuis quelle date la prise en charge des nuitées est-elle possible directement par l'ADEME, sans que l'agent ne soit contraint de se les faire rembourser à posteriori ?

**Réponse :** La commande en ligne des nuitées est techniquement possible mais non opérationnelle. La direction y travaille avec Havas.

Mais alors, pourquoi le mentionner d'ores et déjà dans le nouveau guide des missions ?



## 5 - Audio-conférences

A de nombreuses reprises, les réunions audio ont rencontré des difficultés.

- Soit à la connexion qui ne s'avère possible qu'après plusieurs essais
- Soit au cours de la réunion durant laquelle des déconnexions de l'ensemble des personnes ou de quelques-uns se font inopinément.

Cela génère des pertes de temps et d'efficacité importantes.

En attendant le passage à la téléphonie SKYPE en fin d'année, l'ADEME peut-elle demander au prestataire une amélioration de la qualité du réseau actuel ?



**Réponse : OUI la demande va être faite auprès du service concerné**

**Le 22 à Asnières, vous connaissez ?**

## 6 - Questionnaire de stress et de satisfaction

Les résultats du questionnaire sur la satisfaction au travail de 2018 sont parus.

Certaines conclusions tirées sur les sites centraux nous semblent pour le moins paradoxales.

Le fait, par exemple que plus de salariés de l'Agence, indiquent que leurs « tâches sont souvent interrompues avant d'être achevées, nécessitant de les reprendre plus tard » est jugé par le cabinet comme « meilleure évolution ». A l'inverse, le fait, que moins de personnes se sentent : « à bout à la fin de leur journée de travail » apparaît comme « moins bonne évolution ».

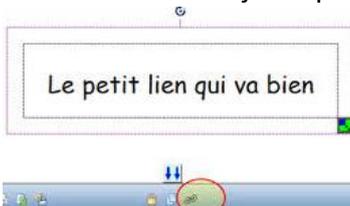
La direction partage-t-elle le fond et la forme de la rédaction proposée ?

**Réponse : Cette remarque est juste et les termes utilisés sont effectivement inappropriés. La réinterprétation « les plus fréquentes » et « en recul » ont été demandées.**



## 7 – OscalaRH

Dans la rubrique : Espace salarié, Mes formations, en bas de la page, le lien FAFSEA Passeport formation ne fonctionne toujours pas.



Nous l'avons déjà signalé, la direction peut-elle nous indiquer quand ce dysfonctionnement sera réparé ?

**Réponse : Il convient de remettre en service le lien qui n'est plus actif du fait d'un dysfonctionnement du site FAFSEA**

**Est-ce si compliqué ?**

## 8– RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Quand connaissons-nous les règles de mise en œuvre de la réglementation RGPD à l'ADEME ?

*RGPD: IL EST TEMPS DE S'Y METTRE!*



Sur intrademe, il avait été annoncé un espace collaboratif « données ». Aujourd'hui cet espace existe. Il est affiché comme « l'espace de partage entre l'équipe « Données » et le personnel de l'ADEME », est déclaré privé et est composé de 5 personnes. A partir de quand sera-t-il ouvert avec un réel partage ?

**Réponse : Plusieurs actions en matière de communication ont déjà eu lieu. Le registre du traitement des données ADEME est en cours de finalisation. L'espace collaboratif n'a pas vocation à être ouvert à tous.**

**Mais alors pourquoi indiquer : « l'espace de partage entre l'équipe données et le personnel de l'ADEME » ? Il serait intéressant de connaître plus précisément les personnels concernés.**

## **9 – Convention de travail et les DOM-TOM**

Les salariés originaires des DOM - TOM ayant encore de la famille proche dans leur territoire d'origine peuvent bénéficier tous les trois ans d'un congé particulier et d'un déplacement A/R pris en charge par l'Agence (Article 5.2 de l'actuelle CT). Ce droit n'apparaît plus dans le projet de convention portée par la Direction. Les salariés concernés doivent-ils comprendre que cette disposition particulière sera bientôt caduque ?

La dénonciation programmée par la direction de la convention de travail aura-t-elle également un impact sur les dispositions particulières dont bénéficient actuellement tous les salariés de l'agence en outremer (billets d'avion pour le salarié et sa famille tous les 2 ans, médaille du travail acquise au bout de 20 ans) ?



**Réponse : La direction nous indique que l'article 5.2 a été repris intégralement dans le projet de convention**

**Nous restons vigilants sur le texte qui sera proposé et demandons que les dispositions concernant la médaille du travail soient intégrées à la convention**

**Nous, représentants du personnel, mettons tout en œuvre pour préserver des conditions de travail décentes pour tous les adémiens.**

**C'est maintenant qu'il faut agir, dans très peu de temps, il sera trop tard.**

**Merci de votre soutien.**



**Prochaine réunion des DP le 21/03.**

N'hésitez pas à faire remonter vos questions (anonymes) **maximum une semaine avant** aux représentants DP du SNE suivants :

[christine.faure@ademe.fr](mailto:christine.faure@ademe.fr) ; [maud.beraud@ademe.fr](mailto:maud.beraud@ademe.fr) ; [sebastien.catalano@ademe.fr](mailto:sebastien.catalano@ademe.fr) ;  
[herve.chalaye@ademe.fr](mailto:herve.chalaye@ademe.fr) ; [violaine.grillon@ademe.fr](mailto:violaine.grillon@ademe.fr) ; [guy.laurent@ademe.fr](mailto:guy.laurent@ademe.fr) ;  
[veronique.loison@ademe.fr](mailto:veronique.loison@ademe.fr) ; [walter.persello@ademe.fr](mailto:walter.persello@ademe.fr) ; [fabienne.schimenovitz@ademe.fr](mailto:fabienne.schimenovitz@ademe.fr)